



## DIX-HUITIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

### Rapport du Directeur général

#### Premier rapport supplémentaire: Nomination d'un Directeur régional

1. L'article 4.2 *b*) du Statut du personnel dispose que:

Les nominations aux emplois vacants de Directeur général adjoint, de Sous-directeur général et de Trésorier et contrôleur des finances sont faites par le Directeur général après consultation du bureau du Conseil d'administration.

- L'article 4.6 *b*) du Statut du personnel prévoit que:

Les nominations des Directeurs généraux adjoints, des Sous-directeurs généraux et du Trésorier et contrôleur des finances sont faites pour des périodes n'excédant pas cinq ans. Ces nominations peuvent être renouvelées indéfiniment par périodes ne dépassant pas chacune cinq ans.

2. Aux termes de l'article 1.4 *b*) du Statut du personnel, les Directeurs généraux adjoints, les Sous-directeurs généraux et le Trésorier et contrôleur des finances doivent, dès leur entrée en fonctions, faire et signer en séance publique du Conseil d'administration la déclaration de loyauté prescrite.
3. Après avoir dûment consulté le bureau du Conseil d'administration, le Directeur général a nommé M<sup>me</sup> Regina Amadi-Njoku Directrice régionale chargée des activités de l'OIT dans la région africaine, avec le grade de Sous-directeur général, à compter du 15 octobre 2000.
4. Cette décision est communiquée au Conseil d'administration pour information. On trouvera au verso un bref exposé des qualifications de M<sup>me</sup> Amadi-Njoku ainsi que des fonctions qu'elle a assumées par le passé.

Genève, le 31 octobre 2000.

## **M<sup>me</sup> Regina Amadi-Njoku (Nigéria)**

Nommée Directrice régionale chargée des programmes extérieurs en Afrique à compter du 15 octobre 2000.

Née à Lagos en 1945, M<sup>me</sup> Amadi-Njoku est titulaire d'un MBA en développement international et en gestion internationale décerné par l'Université Southern de Washington, DC (Etats-Unis d'Amérique) et d'une maîtrise en linguistique comparée et civilisations africaines, ainsi que d'un diplôme d'enseignement, décernés par l'Université Lovanium de Kinshasa (Zaïre).

Après avoir occupé le poste d'attachée culturelle et de presse auprès de l'Ambassade de la République démocratique du Congo à Kinshasa, elle a enseigné dans plusieurs universités des Etats-Unis. Elle a ensuite travaillé pour le ministère fédéral du Développement social, de l'Information et de la Culture du Nigéria à la tête de la division de la documentation et des statistiques culturelles avant d'occuper des postes de responsabilité dans des entreprises commerciales internationales en Afrique et aux Etats-Unis. Elle a également assuré la coordination de projets pour la Banque mondiale à Washington, et à ce titre elle était chargée d'évaluer les projets des agences de développement dans les domaines de la santé, du développement d'entreprise et de la gestion du secteur public. Elle a également conduit des missions d'évaluation de divers programmes sectoriels dans les pays africains pour la Banque mondiale, USAID et l'African Development Foundation (ADF).

Depuis 1997, M<sup>me</sup> Amadi-Njoku s'est spécialisée dans le domaine de l'intégration des femmes dans le développement et elle était conseillère dans ce domaine auprès du Directeur régional de l'UNIFEM à Lagos au Nigéria. Elle a favorisé l'émergence de styles de gestion fondés sur le travail en équipe et la participation et élaboré les lignes directrices guidant la conception, la mise en application et le suivi des programmes dans de nombreux domaines, y compris celui des droits de l'homme et du renforcement du pouvoir d'action politique des femmes.